

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 du décret présidentiel n°247-15 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et à la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des entreprises ayant participé au lancement de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°12/2026 paru sur les quotidiens nationaux «اللقاء» en langue française du 15/01/2026 et "الأيام الجديدة" en langue arabe en date du 15/01/2026 et le BOMOP, relatif au projet : Entretien des routes nationales « Exercice 2026 » »

Action n°01 : Entretien et revêtement de la RN05 entre PK53+000 et PK70+200 dans les deux sens sur diverses sections sur 17 Kms.

Action n°02 : Entretien de la RN12 entre PK0+000 et PK27+500 dans les deux sens sur diverses sections sur 10 Kms.

Action n°03 : Travaux de traitement de glissement sur RN29 entre PK67+800 et PK69+900

Action n°04 : Travaux de traitement de glissement sur RN24 au PK121+800.

Qu'à l'issue du jugement des offres en date du 16/02/2026 et conformément aux critères fixés sur le cahier des charges, le projet est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Service Contractant	désignation de l'action	Partenaire Cocontractant (entreprise retenue)	Montant de l'offre en DA TTC	Délai de réalisation	Critères du choix
Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Boumerdes NIF N°4080 15 0000 35 003	Action n°01	SARL ERTROB NIF000715004681963	347 103 960.00	Huit (08) Mois	Offre recevable techniquement et plus avantageuse économiquement
	Action n°0 2	Groupement EPE/SPA EPTR SUD EST / EPE SPA SOTROWIB NIF099905022247349	240 559 214.00	Six (06) Mois	
	Action n°03	EURL E.G.T.R. NIF001435072683959	70 549 150.00	Quatre (04) Mois	
	Action n°04	SARL AIDEL TP NIF N°000335072386308000	39 817 400.00	Quatre (04) Mois	

Les soumissionnaires intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de nos services pour prendre connaissance de ces résultats au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l'attribution provisoire du marché.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la première date de publication du présent avis auprès du Comité des Marchés Publics de la Wilaya de Boumerdes « C.M.W.B », conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°247-15 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et à l'arrêté interministériel n°194 du 09/07/2025.